

COMPTE RENDU REUNION DU 19/03/2021

Présents : CLAUDOTTE Corinne, DAVILVA-TAVARES Fabienne, EULRY Denis, LEMERCIER Olivier, MANGENOT Stéphane, MATHIEU Eric, SAUNIER Emmanuel, SCHMITT Nadine, SCHMITT Patrick, THABOURIN Bernard.

Absents : M. GAUDE Patrick Excusé

Devis fenêtres bâtiment communal.

Le maire explique qu'il y a possibilité de bénéficier dans le cadre du plan de relance de 50% de subvention plafonnée à 20000€. Dossier à déposer avant le 30 juin 2021 et les travaux devant être terminés payés pour le 15 novembre 2021.

Il présente les devis pour le remplacement des fenêtres et la porte de l'ensemble du bâtiment communal.

Après délibération le conseil municipal valide le devis de la menuiserie OLRY en bois alu avec volets roulants classiques pour l'ensemble du bâtiment pour un montant de 34739.91€HT.

Autorise le maire à déposer les dossiers de demande de subvention (Plan de relance, DSIL, CEE) et à signer tous documents y afférents.

EPCI : transfert compétence Mobilité

La loi LOM (Loi d'Orientation sur les Mobilités) impose un transfert de la compétence "mobilité" des communes vers les communautés de communes ou vers la Région au 1^{er} juillet 2021.

Afin de pouvoir conserver une possibilité d'intervenir sur l'organisation des transports, le conseil communautaire réuni le 18 février 2021 a décidé du transfert de la compétence mobilité vers la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulois

Cette compétence sera inscrite dans les statuts de la communauté de communes

Cette compétence "mobilité" est une compétence "à la carte" et il n'y a pas d'obligation à mettre en place un transport collectif. D'ailleurs le conseil communautaire a décidé de ne pas se substituer à la Région Grand Est dans l'exécution des services réguliers de transports publics et des services de transports scolaires que la Région assure actuellement dans le ressort territorial de la communauté de communes. Les services traversant le territoire continuant de fait d'être organisés par la Région Grand Est.

Après délibération le conseil municipal valide le transfert de la compétence « Mobilité » de la commune vers la communauté de communes.

Accepté à l'unanimité

Déplacement arrêt de bus rue des Roses.

Suite à la demande d'un administré et afin d'assurer la sécurité de l'arrêt de bus qui se situe dans le carrefour rue haute, rue des roses, rue de Beauvezin

Le maire demande au conseil municipal de déplacer le point d'arrêt près de l'église.

Le vote a lieu à bulletin secret sur demande de Monsieur le Maire,

Après délibération le conseil municipal refuse le déplacement du point d'arrêt
8 contre 3 pour

Questions diverses :

- Défibrillateur : Obligation d'avoir un défibrillateur sur la commune au 01/01/2022. La communauté de communes propose de faire un achat groupé pour l'ensemble des communes non équipées.
- Travaux rue de Beauvezin : prévision avril 2021
- Orange : Faire une demande à Orange pour les câbles devant la mairie, hauteur insuffisante.
- Demander à M. GASPARD de réaliser l'élagage de ses arbres rue de Beauvezin, gênant l'usoir.
- Retour réunion SIVOM de l'école : La mairie de Vicherey est porteur d'un projet de City Stade qui pourrait être réalisé sur le parking arrière de l'école. Projet d'un montant de 50000€ HT pouvant être financé à hauteur de 70%. Le reste à chargeur serait à répartir entre les 13 communes du SIVOM au nombre d'habitants.
- Organisation de la tonte des pelouses et la taille des arbres abordée. Il est envisagé de faire intervenir la communauté de communes pour les points stratégiques (Église, cimetière, carrefour des quatre vents)

Compte rendu affiché à la porte de la mairie le 24/03/2021

Conformément à l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire,
M. MATHIEU Eric

